

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 avril 2008

OPÉRATIONS SPATIALES - (n° 614)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 6

présenté par
M. Lasbordes, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 6

I. – Dans l’alinéa 1 de cet article, substituer aux mots :

« d’avoir et de maintenir »,

les mots :

« d’être couvert ».

II. – En conséquence, dans le même alinéa, substituer aux mots :

« une assurance ou une »,

les mots :

« par une assurance ou de disposer d’une ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.